

# Réforme des concours d'enseignement

## Destruction du statut par tous les bouts !

Avec un nouveau groupe de travail, le ministère essaye de faire valider par les organisations syndicales de nouvelles modifications aux concours de recrutement.

Ces annonces confirment la destruction du concours dans la droite ligne de la loi de la Transformation de la Fonction publique et du projet de retraite par points.

### Faire cours pour pas cher

- Application de la réforme dès l'année 2020-21 Stages « massés » ou « filés » tout au long de l'année de M1 Passage des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours en 2e semestre de M2 Embauche des étudiants préparant les concours comme contractuels à tiers-temps pendant leur année de M2, pour une rétribution que le ministère n'a pas voulu préciser (1/3 du SMIC ?) Report de l'année de fonctionnaire-stagiaire après le M2. Fonctionnaires stagiaires (post M2) à 100 % de temps d'enseignement.

Remplacer massivement le titulaire par des contractuels en fonction des besoins locaux

- Gestion des contractuels en M2 en fonction des académies et, pour le CAPES, des disciplines
- Très forte réduction de la part des épreuves disciplinaires dans le concours, seule la 1ère épreuve écrite étant explicitement académique
- Augmentation de la part de l'oral (70 % contre 60 % actuellement)
- Mise en place d'un véritable entretien d'embauche (2nde épreuve de l'oral)

### Étranglement de l'accès aux masters MEEF

La mise en place d'effectifs limités en M2 ne pourra qu'entraîner en amont la restriction drastique de l'accès en master MEEF, à travers la procédure de sélection à l'entrée en M1, que le ministère souhaite voir pleinement utilisée.

### Trois ans de période d'essai !

Alors que le ministère prétend vouloir accroître l'« attractivité » des métiers de l'enseignement, c'est un véritable parcours du combattant qui est organisé, les aspirants professeurs se retrouvant durant trois ans sur le grill (M1 + M2 + année de stage) !

Comme les M2 (sous payés), les M1 (non payés) pourront être utilisés pour faire face aux besoins de remplacement.

En outre l'année de transition 2020-2021, au cours de laquelle le concours devrait exister aussi bien en M1 qu'en M2, ne pourra que creuser le déficit de candidatures et de nouveaux entrants sous statut.

Le ministère programme avec cette réforme le tarissement du recrutement statutaire en même temps que la précarisation et la contractualisation telles que prévues dans la loi de transformation de la fonction publique.

### Statut, accès au statut, pension de retraite : pour la FNEC FP-FO un même combat !

La loi de la transformation publique attaque l'entrée dans le statut et son cœur. Blanquer, Darmanin avec la réforme des concours s'attaquent à l'entrée dans le statut. La réforme des retraites viendrait verrouiller le tout en faisant disparaître le salaire continué que constitue notre pension, lié au statut de fonctionnaire.

En défense du statut et pour le retrait de ce projet, les étudiants qui veulent devenir professeurs seront avec les salariés, dans la grève à partir du 5 décembre, pour le maintien du Code des pensions et des 42 régimes de retraite, pour le retrait du projet Macron/Delevoye de système unique de retraite par points.

*Montreuil le 27 novembre 2019*